



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
COHÉSION DES TERRITOIRES  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat général**

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ**

**BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

# **RAPPORT DU JURY**

**Examen professionnel d'accès au grade  
d'adjoint administratif principal de  
2ème classe**

**Session 2023**

## **Rédacteur**

---

Jean-François TARISTAS ingénieur en chef des TPE, président de jury

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr/adjoint-e-administratif-ve-principal-e-de-2eme-a120.html>

# SOMMAIRE

## Table des matières

<b>I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....</b>	<b>4</b>
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	5
C. STATISTIQUES .....	5
<b>II. L'ÉPREUVE ORALE.....</b>	<b>5</b>
A. FICHE DESCRIPTIVE PRESENTANT L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE, L'EXPOSE ET L'ENTRETIEN .....	5
B. CONSEILS AUX CANDIDATS .....	7

# Rapport général du président du jury

*Monsieur Jean-François TARISTAS, ingénieur en chef des travaux publics de l'État*  
*Examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de*  
*la Transition écologique et de la Cohésion des territoires*  
*session 2023*

## **I. CONTEXTE GÉNÉRAL**

Cet examen professionnel est ouvert aux adjoints administratifs du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et du ministère de la mer appartenant au premier niveau de grade C1, ayant atteint le 4ème échelon de ce grade, et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C à la date du début des épreuves.

### **A. Textes réglementaires**

La session 2023 de l'examen professionnel pour le recrutement d'adjoint administratif principal de 2ème classe du ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires s'est déroulée selon les conditions et les modalités définies par :

- Décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- Décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- Arrêté du 28 avril 2017 fixant les modalités d'organisation générale et la nature de l'épreuve de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe du ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;
- Arrêté du 01 mars 2023 Autorisant au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;
- Arrêté du 23 mai 2023 fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ouvert au titre de l'année 2023 ;
- Arrêté du 26 septembre 2023 modifiant la composition du jury de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ouvert au titre de l'année 2023 ;
- Arrêté du 01 septembre 2023 fixant au titre de l'année 2023, le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint administratif principal de deuxième classe des administrations de l'État au sein du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

## B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités *supra* :

- Les inscriptions se sont déroulées du 24 avril au 02 juin 2023 ;
- L'admission résulte du classement des candidats admis à l'issue d'une épreuve orale notée sur 20, d'une durée de 20 minutes. Les résultats ont été publiés le 18 octobre 2023.

## C. Statistiques

Années	2023			2022			2021			2020		
	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H
Inscrits	39	34	5	91	81	10	56	53	3	56	50	6
Présents	26	22	4	43	39	4	26	24	2	26	23	3
Admis	24	21	3	39	35	4	25	23	2	23	20	3

## II. L'ÉPREUVE ORALE

Il s'agit d'un concours avec une épreuve unique d'admission. L'épreuve orale d'Adjoint Administratif Principal des Administrations de l'État deuxième classe (AAPAE2) consiste en un entretien avec le jury visant à évaluer les aptitudes du candidat, sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Il vise également à apprécier les qualités d'expression orale du candidat ainsi que son comportement face à une situation professionnelle concrète. L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation et se poursuit par un échange avec les membres du jury. Au cours de cet échange, le candidat peut être interrogé sur des questions relatives à son environnement professionnel et aux politiques publiques en lien avec les postes occupés par le candidat.

Cette épreuve dure 20 minutes dont 5 minutes au plus de présentation par le candidat. L'épreuve d'admission du concours AAPAE2 s'appuie sur une fiche descriptive présentant l'expérience professionnelle et les activités principales exercées. Cette fiche n'est pas notée.

Le jury, composé de deux groupes d'examineurs de deux personnes, a veillé au respect des conditions réglementaires régissant l'épreuve, à savoir l'exposé sur le parcours professionnel du candidat en cinq minutes et les échanges avec le jury en quinze minutes.

### A. Fiche descriptive présentant l'expérience professionnelle, l'exposé et l'entretien

#### A-1 Fiche descriptive présentant l'expérience professionnelle

Les candidats sont tenus d'adresser la fiche descriptive présentant l'expérience professionnelle, sachant qu'elle n'est pas notée, mais demeure utile au jury pour mener l'entretien.

La structure de la présentation dans la fiche descriptive est essentielle. Elle doit démontrer un effort du candidat, témoin de son investissement. La présentation doit informer sur le déroulé de son parcours, insister sur les grands axes de celui-ci, ainsi que sur ses compétences développées. Une présentation thématique doit être privilégiée.

### *A-1-1 Les principales qualités relevées dans la fiche descriptive*

- respect des consignes de présentation et de forme, notamment l'effort de clarté et de synthèse dans la colonne des activités principales ;
- qualité de l'expression écrite ;
- bien construite, présentation claire et structurée, capacité à bien organiser et hiérarchiser les points clés du parcours professionnel, mise en relief de compétences acquises transférables dans les futures fonctions AAPAE2. Ces différents points forts font ressortir la progression et l'évolution de la carrière qui justifient la volonté de changement de fonction ;
- présentation d'actions pertinentes, voire novatrices.

### *A-1-2 Les principaux défauts relevés dans la fiche descriptive*

- exposé narratif, chronologique, empilement d'épisodes de carrière ou de compétences, sans analyse et mise en perspective des acquis ;
- absence de cohérence dans le parcours du candidat, parcours professionnel pauvre, non enrichi de formations professionnelles ;
- rédaction maladroite, impression d'exercice « bâclé », fautes d'orthographe facilement évitables, non-respect des consignes de construction et de présentation de la fiche.

## **A-2 L'exposé et l'entretien**

Dans l'ensemble, les capacités ou les carences relevées à la lecture de la fiche descriptive ont été confirmées à l'oral.

Certains candidats ont cependant réalisé une prestation de bien meilleure qualité que celle de leur dossier, ce qui interroge sur l'investissement de ces candidats par rapport à l'élaboration d'une fiche qui n'est pas notée ou sur l'accompagnement dans la préparation au concours.

D'autres au contraire, dont la fiche descriptive laissait présager de réelles capacités lors de l'épreuve d'admission, sont restés en deçà des attentes du jury, soit par manque de préparation, soit en raison d'une maîtrise insuffisante de la gestion du stress.

Ceux qui ont fait une bonne prestation orale ont parfaitement perçu ce qui était attendu d'eux. Ils se sont appliqués à mettre en valeur comme dans leur fiche descriptive, les compétences acquises transférables AAPAE2. Ce lien entre les formations et connaissances acquises, et l'expérience professionnelle est un point fort, de même que la mise en valeur des qualités professionnelles et plus personnelles. L'excellent niveau de certains candidats témoigne d'un dynamisme, d'un engagement professionnel, et surtout d'un excellent positionnement professionnel. Ces candidats rebondissent avec aisance face aux questions plus complexes et renvoient au jury des compétences et des connaissances affirmées et consolidées parfois à la faveur d'expériences de faisant fonction ou de responsabilités confiées.

### *A-2-1 Les principales qualités relevées lors de l'entretien*

- le plan de l'exposé est annoncé en introduction, la présentation est claire et structurée, le temps imparti (5 minutes maximum) est respecté ;
- aisance dans l'expression orale s'appuyant sur des qualités de reformulation. Capacité à argumenter ; capacité à répondre aux questions avec conviction, de façon naturelle et fluide ;

- les compétences acquises sont valorisées. Les bons candidats ont réussi à mettre en lumière leur expérience professionnelle en retenant les points essentiels susceptibles d'être une plus-value pour la fonction d'AAPAE2. Intérêt du jury pour l'exposé du parcours présenté de façon non chronologique mais par développement des compétences ou par thématiques ;
- la pertinence du positionnement professionnel et les qualités relationnelles du candidat ont été des atouts de poids pour la qualité globale de la prestation orale ;
- des candidats se sont interrogés sur la réalité des missions des AAPAE2, sur leur réelle capacité à les assumer et savent présenter au jury le fruit de leur réflexion. L'exposé des motivations donne du sens au projet d'évolution professionnelle ;
- connaissance des dossiers d'actualité, curiosité intellectuelle, ouverture d'esprit, réactivité des réponses ;
- connaissance de l'institution, du cadre juridique en vigueur ; capacité à citer les partenaires (internes et externes), ce qui témoigne d'une connaissance de l'environnement professionnel et des personnes ressources ;
- capacités réflexives et réactivité : les très bons candidats ont montré leur capacité devant une question pour laquelle ils ne disposaient pas de tous les éléments à faire preuve de calme, à réfléchir et à proposer une réponse construite et argumentée.

#### *A-2-2 Les principaux défauts relevés lors de l'entretien*

- l'absence de préparation de la présentation orale, l'absence de plan et une part d'improvisation donnant un exposé décousu qui manque d'intérêt ou une description énumérative des tâches réalisées dans le cadre professionnel qui ne permet pas d'évaluer les compétences ;
- la présentation est récitée, elle donne une image stéréotypée, peu naturelle qui fait vite perdre pied au candidat s'il oublie un élément. Présentation trop descriptive ;
- candidats cantonnés à leur situation professionnelle actuelle, avec un positionnement autocentré tant personnellement (trop de « je ») que professionnellement. Les candidats qui justifient leur présence au concours comme une continuité du travail d'AAPAE, mettent en évidence leur incompréhension du rôle, des missions et de la posture d'AAPAE2 ;
- les lacunes sont importantes sur les questions générales portant sur les politiques publiques du pôle ministériel, l'organisation d'une DREAL, d'une DIR, du Secrétariat Général, ..., la connaissance des références légales ou réglementaires. Le manque de connaissances empêche l'analyse des situations et toute projection convaincante dans le métier d'AAPAE2.
- les réponses manquent d'analyse et de développement faute d'argumentation structurée;
- la connaissance des fonctions d'AAPAE2 est insuffisante (pas de connaissance de fiche de poste) ;
- les candidats n'ont pas cherché à se documenter sur les domaines d'activité qu'ils ne maîtrisent pas démontrant un manque de curiosité pour les sujets connexes à leur propre activité ;
- élocution trop rapide qui génère de l'incompréhension. Réponses confuses ou de circonstance.

## **B. Conseils aux candidats**

En dehors des points forts et des points faibles relevés dans les fiches descriptives présentant l'expérience professionnelle et les entretiens qui sont autant de repères et de conseils, le jury formule quelques recommandations.

Le concours d'AAPAE2 ne doit pas être perçu comme un simple avancement de grade. C'est un projet mûrement réfléchi d'exercer de réelles missions. La préparation au concours est indispensable.

Une préparation théorique, même si elle est évidemment nécessaire, n'est pas suffisante. L'incarnation de la fonction doit être appréhendée, notamment avec une rencontre avec des collègues de grade AAPAE2 qui pourrait être conseillée.

Pour la fiche descriptive présentant l'expérience professionnelle, proche, dans l'esprit du bilan de compétences, il est nécessaire d'engager une véritable analyse de son parcours professionnel et des compétences développées, avec comme objectif leur transfert vers les missions AAPAE2, et de savoir en dégager les enjeux. Il est absolument nécessaire que les candidats comprennent l'importance de cette fiche pour les membres du jury. Même si la fiche n'est pas notée, le jury s'appuie sur ce document durant l'entretien et un dossier de moindre qualité ne peut que mettre en difficulté le candidat. La forme est également importante, une présentation en mode portrait avec la même police de caractère facilite la lecture du dossier par le jury.

La présentation de 5 minutes, si elle est globalement respectée sur la durée, peut être confuse par excès de zèle. Le candidat souhaite en dire trop, il se noie dans des détails qui ne lui permettent pas, au final, de démontrer sa capacité à s'élever de sa posture d'AAPAE2.

Les candidats doivent faire preuve d'ouverture d'esprit et ne pas se limiter à leur domaine d'activité actuel.

#### *Quelques conseils :*

Afin d'éviter les désillusions d'un échec à ce concours, les candidats doivent prendre conscience d'un certain nombre de points :

- Lire la note de cadrage de l'épreuve,
- Ne pas réciter par cœur son exposé,
- Valoriser leur projet professionnel,
- Démontrer leur motivation,
- Se montrer plus curieux de l'environnement professionnel, de ses enjeux, de son actualité,
- S'ouvrir à l'ensemble des missions dévolues à un AAPAE2,
- Prendre de la hauteur, se questionner, donner du sens, sortir de sa zone de confort,
- Savoir démontrer ce qui est affirmé,
- Avoir un avis critique sur les sujets abordés par le jury,
- Être en position d'écoute vis-à-vis du jury, avoir le bon positionnement,
- La préparation à l'épreuve est indispensable, l'oral n'est pas une simple formalité,
- Une bonne connaissance de l'organisation générale des services du Pôle ministériel est attendue,
- Une veille sur l'actualité de son service et du Pôle ministériel est nécessaire pour réussir ce concours.